



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par l'arrêté préfectoral numéro 20251544 en date du 17 septembre 2025 Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme a prescrit une enquête publique en vue de l'établissement des servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liés aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens.

Les registres et les dossiers d'enquête publique seront mis à disposition en mairie de Clermont-Ferrand, siège de l'enquête publiques et en mairies de Cournon-d'Auvergne, Le Mont-Dore, Aigueperse et Thiers, sièges subsidiaires de l'enquête publique, pendant 17 jours pleins et consécutifs du :

mercredi 8 octobre 2025 au vendredi 24 octobre 2025 inclus, afin que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture des mairies concernées.

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur les registres d'enquête ou les adresser en mairies de Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Le Mont-Dore, Aigueperse et Thiers à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur :

Monsieur Gilles HERBACH, Urbaniste

Le Commissaire Enquêteur assurera des permanences :

En mairie de Clermont-Ferrand :

- le mercredi 8 octobre 2025 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 24 octobre 2025 de 13h30 à 16h30,

En Mairie de Cournon-d'Auvergne :

- le mercredi 15 octobre 2025 de 9h00 à 12h00,

En Mairie du Mont-Dore :

- le mercredi 15 octobre 2025 de 14h00 à 17h00,

En Mairie d'Aigueperse:

- le mardi 21 octobre 2025 de 9h00 à 12h00,

A la Mairie de Thiers:

- le mardi 21 octobre 2025 de 14h00 à 17h00,

En outre, un poste informatique, sis à la Préfecture du Puy-de-Dôme, rue d'Assas, bâtiment Assas, 6^{ème} étage porte numéro 617, permettra un accès gratuit au dossier d'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 pendant la durée de l'enquête.

Toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en adressant une demande à la Préfecture du Puy-de-Dôme (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des Affaires Juridiques et Contentieuses – 18 Boulevard Desaix – 63001 - Clermont-Ferrand).

Ces documents seront également déposés à la mairie de Clermont-Ferrand et à la Préfecture du Puy-de-Dôme (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des Affaires Juridiques et Contentieuses – 18 Boulevard Desaix – 63001 -- Clermont-Ferrand).